



Lycée Enoch Olinga

Maternelle – Primaire – Collège – Lycée

B.P. 366 Niamey Niger

Tél. : 21 76 67 38 – 94 95 98 72

lycee.enoch.olinga@gmail.com

Politique d'intégrité intellectuelle du Lycée Enoch Olinga

Date de publication : septembre 2018

1^{ère} révision : décembre 2018

« La véracité est le fondement de toutes les vertus humaines. »

'Abdú'l-Bahá, <http://www.institut-bahai.fr/-Les-vertus-.html>

« Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences ».

D'après le profil de l'apprenant de l'IB :

<http://www.ibo.org/globalassets/publications/ib-learnerprofile-fr.pdf>

Tout établissement désirant devenir une « Ecole du Monde » agréée par l'Organisation du Baccalauréat International (IB), est tenue de formuler explicitement sa politique en matière d'intégrité académique et intellectuelle. Cette exigence peut sembler reposer sur le simple souci d'éviter toute « tricherie » qui remettrait en cause la valeur du Diplôme du Baccalauréat décerné par l'IB. En réalité elle est ancrée bien plus profondément dans toute l'approche et la philosophie éducative de l'IB.

Au Lycée Enoch Olinga nous considérons que la véracité, l'honnêteté et l'intégrité sont à la base même de la réussite de l'éducation que nous voulons pour nos élèves, nos enfants et nous-mêmes. Toute tentative pour réaliser le double objectif moral énoncé dans la déclaration de mission de notre établissement doit en premier lieu être nourri et soutenu par la véracité et l'intégrité de toutes les parties prenantes.

Sommaire :

A) Le rôle et la place de l'intégrité et de la véracité

- I) dans l'éducation et le cheminement spirituel de tout être humain,
- II) dans l'approche de l'enseignement et de l'apprentissage au sein de l'IB.
- III) L'importance de l'exemplarité des éducateurs

B) Les dispositions pratiques prises dans le cadre de notre politique d'intégrité intellectuelle

- I) Au niveau des parents
- II) Au niveau des enseignants
- III) Au niveau des élèves
- IV) Ressources à utiliser

C) Les sanctions prévues

- I) Définitions
- II) Sanctions prévues

A) Le rôle et la place de l'intégrité et de la véracité

I) dans l'éducation et le cheminement spirituel de tout être humain,

Toutes les traditions religieuses, spirituelles et philosophiques s'accordent à donner une importance primordiale à l'honnêteté, l'intégrité et la véracité. En effet le mensonge sape les fondements de toute interaction et toute société humaine, qui ne peuvent se construire que sur un minimum de confiance mutuelle.

Mais, de manière encore plus insidieuse, le mensonge à autrui, finit toujours par se muer en mensonge à soi-même et par détruire les fondements même du respect de soi, du discernement de la réalité, et de toute paix avec soi-même. Ainsi on a pu dire que la pire punition qui puisse être infligée à un être humain est de devenir aveugle à ses propres errements !

II) dans l'approche de l'enseignement et de l'apprentissage au sein de l'IB.

Nous donnons en annexe de ce document un extrait de la publication « L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB » qui détaille le modèle d'enseignement et d'apprentissage promu par l'IB, fondé sur la notion « d'apprendre à apprendre ». Ce modèle exige de la part de l'étudiant autant la faculté de rechercher l'information et la connaissance, que celle de les faire siens en les appliquant à des situations nouvelles, et de pouvoir les exprimer avec ses propres mots. Cela va en particulier contre l'approche traditionnelle basée en grande partie sur la mémorisation et la restitution littérale des contenus. Mais cela explique aussi qu'un accent particulier soit par l'IB sur la notion de travail personnel, sur la compréhension adéquate de ce qui peut constituer un plagiat, et sur la différenciation entre travail de recherche et le copier-coller du travail ou de textes d'autres personnes ou sources.

« Cette forme d'enseignement et d'apprentissage requiert de comprendre l'intégrité intellectuelle. Cette notion revêt de plus en plus d'importance depuis que les innovations technologiques facilitent en permanence l'accès aux informations, et que les idées sur l'apprentissage et sur la façon dont se construit la connaissance évoluent. »¹

III) L'importance de l'exemplarité des éducateurs

Un point que nous tenons à souligner ici c'est que toute réussite de notre démarche pour cultiver la vertu de l'intégrité et de la véracité sera de manière évidente conditionnée par l'exemple que nous donnerons nous-mêmes, en tant qu'adultes, individus, ou institution.

Il est certain que nous vivons dans un monde et dans des sociétés où l'injustice, les mensonges (ne seraient-ce que publicitaires, commerciales ou politiques!) et les manipulations règnent largement. Et il est certain aussi que tous, d'une manière ou d'une autre, nous sommes entraînés dans le flot et les conséquences de ces maux, et par voie de conséquence, sommes souvent mêmes incapables de les distinguer clairement. Cependant, si nous voulons œuvrer à une transformation de nous-mêmes et de nos sociétés vers plus de justice et de vérité, et si nous voulons cultiver cette aspiration en nos enfants, il est important que nous leur en montrions la voie par notre exemple, et non seulement par des mots.

« Dis, Ô frères, que les actes soient votre parure et non les mots. »²

Montrer l'exemple, ce sera d'une part, montrer sincèrement à nos enfants et nos étudiants notre compréhension de l'honnêteté et nos efforts pour cultiver plus d'intégrité et de justice, et d'autre part, reconnaître vis-à-vis d'eux que nous ne pourrons jamais prétendre être arrivés à la perfection, et que notre espoir est qu'eux aillent bien plus loin que là où nous en sommes.

Et d'un point de vue pratique, ce sera bien sûr aussi, nous-mêmes en tant que parents ou enseignants, ne jamais les engager vers la voie du compromis avec l'honnêteté et la vérité dans le but d'obtenir plus facilement ce qu'ils désirent.

¹ Réf. : « L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB » Document IB, consultable au lycée

² Réf. : *Extraits des écrits de Baha'u'llah*

B) Les dispositions pratiques prises dans le cadre de notre politique d'intégrité intellectuelle

I) Au niveau des parents

Dès le début de l'année, des rencontres avec l'ensemble des parents des sections maternelles, primaire, collège et lycée sont organisées. Lors de ces rencontres la philosophie et l'approche éducative de l'établissement sont présentées. Les politiques de l'école, en particulier la politique d'intégrité intellectuelle sont présentées et discutées. De plus la brochure de l'IB intitulée « L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du Diplôme », des références aux autres documents généraux de l'IB en la matière et le présent document présentant notre politique d'intégrité intellectuelle leur sont présentés.

Il est rappelé en particulier que le fait pour un enseignant de donner des cours particuliers à un des élèves dont il a la charge au sein de l'établissement peut introduire un conflit d'intérêt, impliquant aussi bien l'enseignant que l'élève et ses parents. De ce fait tout suivi particulier par un enseignant d'un de ses propres élèves de l'établissement ne peut intervenir qu'après consultation avec l'administration et l'accord écrit du chef de section (primaire, collège ou lycée) fixant les modalités et la durée de l'intervention de l'enseignant.

II) Au niveau des enseignants

Dès leur recrutement les enseignants sont familiarisés avec les politiques de l'établissement, notre Programme de Développement des Capacités, et les éléments du tronc commun du Programme du Diplôme de l'IB : CAS, TdC et Mémoire.

Cela se fait d'une part par le biais des rencontres et formations organisées avant la rentrée académique chaque année, en particulier pour l'étude du « Manuel de Référence des Enseignants », d'autre part lors des rencontres pédagogiques organisées durant toute l'année au sein de chaque section (Maternelle, Primaire, Collège et Lycée). Un accent particulier est mis sur l'intégrité et l'honnêteté, d'une manière générale et en milieu scolaire. De plus sont détaillés les comportements attendus des élèves, mais aussi des enseignants.

D'autre part le rôle des enseignants est primordial à la fois dans la formation des élèves quant aux principes et procédures à respecter, et dans le contrôle de la conformité de la démarche des élèves avec ces normes dans leurs travaux personnels, en particulier lors des évaluations internes, mémoires et projets de recherche. Lors des réunions de réflexion et de planification collaborative l'une des tâches des enseignants sera de concevoir et planifier à l'intention des élèves une présentation explicite et l'explication des normes à respecter en matière d'honnêteté en milieux académique, de citation de ses sources, de définition d'un travail personnel original et de la notion de propriété intellectuelle.

Il est à signaler ici le rôle important qu'aura à jouer le responsable de la bibliothèque-centre de documentation dans l'information et la formation des élèves en ce domaine.

III) Au niveau des élèves

En début de chaque année, une étude de la brochure de l'IB intitulée « L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du Diplôme »³, et du présent document présentant notre politique sera effectuée avec les élèves du secondaire. Cette étude sera l'occasion d'un débat entre le professeur référent et l'ensemble des élèves de chaque classe. En cours d'année, en particulier dans le cadre de la préparation des projets personnels et mémoires, un rappel régulier sera fait des paragraphes pertinents du présent document, ou d'autres documents inspirants se rapportant à l'intégrité et la véracité.

Il est attendu en particulier que les élèves du programme du diplôme acquièrent la capacité de citer leurs sources selon les méthodes reconnues par l'IB.

A ce propos nous reproduisons ici les conseils suivants de la brochure de l'IB :

³ Réf. : Document IB, disponible au Lycée

- Assurez-vous que toutes les sources consultées sont citées dans votre travail d'après le modèle de référencement convenu avec votre enseignant.
- Assurez-vous que les informations utilisées sont citées dans le corps du texte et que les références complètes figurent dans la bibliographie.
- Utilisez des guillemets ou une mise en retrait pour tout texte reflétant les propos exacts d'une autre personne et veillez à préciser de qui il s'agit.
- Citez vos sources de façon à ce que vos lecteurs puissent les retrouver. Si vous ne pouvez pas donner l'origine d'une source, il est sans doute préférable de ne pas l'utiliser.

IV) Ressources à utiliser

Les ressources à utiliser au niveau des trois acteurs (parents, élèves, enseignants) sont donc les suivants :

- Le présent document de politique d'intégrité
- La brochure IB : « L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB », dont une copie sera remise à chaque élève et chaque enseignant
- L'établissement met à la disponibilité des enseignants le logiciel « Plagiarism Checker X » pour la vérification de l'authenticité des travaux des élèves. Les élèves sont encouragés de leur côté à utiliser au moins la version gratuite de ce même logiciel pour s'assurer de la recevabilité des travaux qu'ils auront à soumettre, en particulier de celle de leurs exposés, essais et projets, et de leur Mémoire du Baccalauréat.

C) Les sanctions prévues

Avant d'exposer les sanctions prévues en cas de conduite inappropriée, nous invitons autant les parents, que les élèves et les enseignants à lire attentivement la partie A de ce document, et l'extrait de la publication de l'IB donné en annexe, et à méditer sur leurs implications. En effet une réelle intégrité et la véracité ne peuvent résulter de la seule crainte de punitions ou de sanctions, mais bien de la compréhension de leur importance réelle et de l'adhésion de cœur et d'esprit à la volonté de les cultiver en soi-même et autour de soi.

I) Définitions

Dans ce paragraphe nous reprenons les définitions données dans la brochure « *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du Diplôme*⁴ » :

Le plagiat consiste à présenter, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes. Sans indication claire et sans citation des sources, l'utilisation de matériel traduit est également considérée comme un cas de plagiat.

La collusion est définie comme la contribution d'un candidat à une mauvaise conduite, en autorisant par exemple qu'un autre candidat copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation.

Parmi les exemples de **mauvaise conduite lors d'un examen de l'IB**, il convient de citer l'introduction de matériel non autorisé dans la salle d'examen (que l'élève s'en serve ou non), les comportements de nature à perturber le déroulement de l'examen ou à distraire les autres élèves, et toute communication avec un autre candidat pendant l'examen.

⁴ Ibid.

La reproduction d'un travail est définie comme la présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation et/ou différentes exigences du Programme du diplôme.

Le fait pour un enseignant de donner des cours particuliers à un des élèves dont il a la charge au sein de l'établissement peut introduire **un conflit d'intérêt**, impliquant aussi bien l'enseignant que l'élève et ses parents. De ce fait tout suivi particulier par un enseignant d'un de ses propres élèves de l'établissement ne peut intervenir qu'après consultation avec l'administration et l'accord écrit du chef de section (primaire, collège ou lycée) fixant les modalités et la durée de l'intervention de l'enseignant.

II) Sanctions prévues

Toute fraude – dépendant de sa nature et/ou fréquence – pourrait entraîner des conséquences telles :

- L'élève sera obligé de refaire le travail impliqué
- Attribution d'un zéro
- Convocation des parents.
- Annotation au dossier
- Contrat d'engagement (Infraction au Règlement Intérieur de l'établissement).
- Renvoi temporaire ou définitif

De plus les sanctions prévues dans le cadre du Programme du Diplôme de l'IB sont précisées dans la publication « *Règlement Général du Diplôme*⁵ » de l'IB, dont sont extraits les paragraphes ci-dessus :

21.5 Les cas de suspicion de mauvaise conduite sont majoritairement présentés à un sous-comité d'attribution des notes finales. Ledit sous-comité est en principe constitué de membres du personnel de l'IB, de représentants des établissements scolaires et d'examineurs en chef ou d'examineurs en chef adjoints, mais une partie de ces membres peut suffire pour décider de cas soumis à l'approbation du comité d'attribution des notes finales. Le sous-comité est présidé par le président ou le vice-président du comité d'attribution des notes finales, ou par un examinateur en chef nommé par le vice-président.

21.6 Les décisions du sous-comité sont prises pour le compte et sous le contrôle du comité d'attribution des notes finales. Après examen de toutes les déclarations et preuves rassemblées durant l'enquête, le sous-comité décide de rejeter la suspicion de mauvaise conduite, de la confirmer ou de demander des compléments d'enquête. Si le sous-comité n'est pas en mesure de prendre une décision, le cas est alors transmis au comité d'attribution des notes finales.

21.7 Si le sous-comité décide qu'un cas de mauvaise conduite a été établi, une sanction est appliquée dans la ou les matières concernées. La sanction est proportionnelle, à l'appréciation du sous-comité, à la gravité de la mauvaise conduite.

21.8 S'il n'obtient pas de note finale pour une matière contribuant au diplôme de l'IB, le candidat concerné ne peut pas recevoir le diplôme de l'IB. Des résultats de cours du Programme du diplôme sont décernés pour les autres matières n'ayant pas fait l'objet de mauvaise conduite. Sauf en cas de mauvaise conduite grave ou répétée, le candidat est autorisé à s'inscrire aux sessions d'examens à venir, ce qui inclut la prochaine session survenant six mois plus tard, si les délais d'inscription fixés sont respectés. Pour ce qui est du diplôme de l'IB, si la session d'examens au cours de laquelle la mauvaise conduite a été constatée est la troisième session à laquelle un candidat se présente pour obtenir le diplôme de l'IB, ledit candidat n'est autorisé à s'inscrire à aucune session ultérieure.

21.9 Si le candidat a déjà été reconnu en infraction au règlement lors d'une session précédente, sa participation à toute session d'examens à venir est en principe exclue.

⁵ Réf. : Document IB, disponible au Lycée

21.10 Si les preuves de mauvaise conduite sont manifestes, l'IB est en droit de mener une enquête après la publication des résultats du candidat concerné. Si la mauvaise conduite est par la suite confirmée par le comité d'attribution des notes finales, ou son sous-comité, la note finale attribuée au candidat pour la ou les matières concernées peut lui être retirée, ce qui entraînera également le retrait du diplôme de l'IB, le cas échéant.

Bibliographie :

<http://www.ibo.org/globalassets/publications/ib-learnerprofile-fr.pdf>

« L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB » Document IB, consultable au lycée

Annexe

Extrait du document « L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB »

Disponible au : https://resources.ibo.org/ib/topic/Academic-honesty/resource/11162-occ-file-0_malpr_sup_1408_1a_e/?c=991f969f&lang=fr&pdf=g_0_malpr_sup_1408_2a_f.pdf

Introduction

Les programmes du Baccalauréat International (IB) encouragent les élèves à effectuer des recherches et à réfléchir de manière critique et créative. Ils leur demandent ensuite de donner corps à leur réflexion par le biais de discussions ou de présentations orales, de représentations visuelles ou d'expositions, ainsi que sous de multiples formes d'écrits. L'époque actuelle veut toutefois que chacun soit submergé par un flot d'informations et d'opinions. Comment alors aider les élèves à naviguer dans ces eaux tumultueuses, pour leur permettre de rendre compte de leurs apprentissages avec assurance, à l'oral comme à l'écrit, en exposant de façon évidente et explicite le processus de construction de leurs idées et les points de vue qu'ils ont adoptés ou au contraire rejetés ? C'est là toute l'essence de l'intégrité intellectuelle : faire de la transparence le fil conducteur de la connaissance, de la compréhension et de la réflexion.

Cette transparence doit être enseignée aux élèves et leur être rappelée tout au long de leurs études. Pour maîtriser parfaitement les aspects techniques associés à l'intégrité intellectuelle, comme citer et référencer ses sources avec précision, les élèves doivent comprendre de quelle manière se construit la connaissance et, par conséquent, leur propre rôle dans l'approfondissement de leurs connaissances et dans le développement de leur compréhension. Posséder ces compétences techniques est évidemment essentiel, mais il est d'autant plus indispensable de comprendre les concepts et les valeurs qui les sous-tendent.

Dans un milieu d'apprentissage sûr et encourageant, qui invite les élèves à explorer leurs idées et à faire état du développement de leur réflexion, les comportements respectant l'intégrité intellectuelle seront favorisés et il sera plus aisé d'inculquer les valeurs et les principes qui leur sont inhérents. Les qualités du profil de l'apprenant jouent un rôle important dans la création d'un tel cadre. Le présent document apportera un soutien aux établissements scolaires, aux enseignants et aux parents qui s'emploient à mettre en place un milieu d'apprentissage propice à l'intégrité intellectuelle et à aider les élèves de tout âge à faire preuve d'intégrité intellectuelle dans leurs études.

L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB

L'intégrité intellectuelle constitue un aspect fondamental de l'enseignement et de l'apprentissage qui ont cours au sein des programmes de l'IB, dans lesquels l'action est fondée sur la recherche et sur la réflexion.

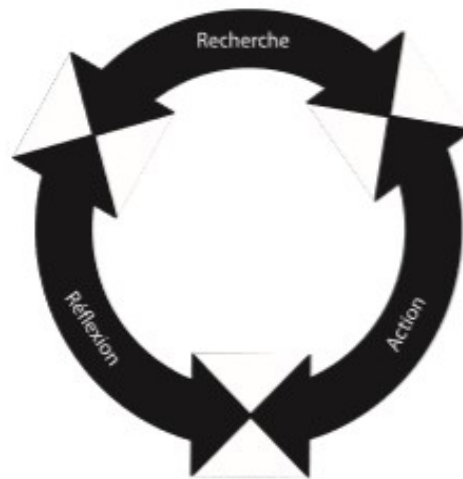


Figure 1

La recherche, l'action et la réflexion au service de l'enseignement et de l'apprentissage

Approches de l'apprentissage

À la faveur des approches de l'apprentissage mises en avant par les programmes de l'IB, les élèves développent des compétences pertinentes dans tout le programme d'études et utiles pour « apprendre comment apprendre ». Les compétences spécifiques aux approches de l'apprentissage se déclinent comme suit :

- compétences d'autogestion ;
- compétences sociales ;
- compétences de communication ;
- compétences de pensée ;
- compétences de recherche.

Les approches de l'enseignement sont tout aussi importantes pour développer les facultés d'apprentissage des élèves. Elles défendent un enseignement :

- fondé sur la recherche ;
- organisé autour de concepts moteurs ;
- contextualisé ;

- coopératif ;
- différencié ;
- orienté par l'évaluation.

Cette forme d'enseignement et d'apprentissage requiert de comprendre l'intégrité intellectuelle. Cette notion revêt de plus en plus d'importance depuis que les innovations technologiques facilitent en permanence l'accès aux informations, et que les idées sur l'apprentissage et sur la façon dont se construit la connaissance évoluent. La figure 2 récapitule les changements qui se sont opérés dans ce domaine.

Avant	Maintenant
Les connaissances étaient : <ul style="list-style-type: none"> • normatives et impossibles à critiquer, sauf pour les experts habilités ; • autoritaires ; • propres à une discipline. 	Les connaissances sont : <ul style="list-style-type: none"> • relatives ; • construites ; • démocratiques ; • interdisciplinaires.
Être éduqué = connaître les normes	Être éduqué = être capable de s'interroger ou de faire des recherches
Transmission aisée des connaissances par le biais de cours magistraux et de lectures, et caractère obligatoire de l'apprentissage par cœur	Cycle de recherche orienté par le questionnement
Exactitude de la reproduction et correction des réponses vérifiées par des tests	Preuves de la compréhension issue de la recherche évaluées à l'aide de critères
Assimilation fréquente entre acquisition des connaissances et QI ou intelligence	Remise en question de la valeur du QI Valorisation de la recherche et de la formulation de questions
Métaphores de l'apprentissage : page blanche, accumulation, remplissage	Métaphores de l'apprentissage : construction, tissage
Caractère fini de l'apprentissage ou de l'éducation	Apprentissage tout au long de la vie
Attentes : élèves passifs, contrôlés par une autorité extérieure	Attentes : élèves devant se comporter comme des apprenants actifs, constructifs et autonomes tout en étant aptes à travailler en collaboration
Inscription dans un paradigme moderniste plus large, nourri de croyances au scientisme, à la physique newtonienne, à la pensée linéaire, à l'univers mécanisé, au lien de cause à effet, etc.	Inscription dans un paradigme postmoderne Déconstruction des grandes théories Importance de la littérature critique

Figure 2

Tableau comparatif des changements « récents » en matière d'apprentissage

La notion d'intégrité intellectuelle est inhérente au qualificatif « intègres », l'une des qualités du profil de l'apprenant de l'IB qui incite les élèves à « adhérer » à des principes d'intégrité et d'honnêteté » dans le processus de questionnement, de recherche et d'action (*Révision du profil de l'apprenant de l'IB – Rapport et recommandations (avril 2013), p. 24*).